**Note de service**

**Destinataires : Service de garde**

**Date: 12 janvier 2015**

**Objet: Formation AEP**

En vertu du plan de classification du personnel de soutien des commissions scolaires francophones en vigueur depuis février 2011, les exigences en lien avec l’emploi d’éducateur et d’éducatrice en service de garde sont un diplôme de 5e année du secondaire et **l’attestation d’études professionnelles (A.E.P.) en service de garde**. La Commission scolaire reconnaît toutefois comme scolarité équivalente le BACC en enseignement préscolaire et primaire, le diplôme d’études collégiales (D.E.C.) en service de garde et l’attestation d’études collégiales (A.E.C.) en service de garde.

Si vous n’êtes pas détenteur de ces diplômes, sachez que vous ne pourrez accéder à un poste en service de garde ou à la liste de priorité d’emploi.

**Pour vous inscrire à l’A.E.P**

Il vous est possible d’obtenir votre attestation d’étude professionnelle (A.E.P.) en juin 2016 en vous inscrivant à la cohorte qui débutera ce printemps (date à confirmer). Les cours ont lieux trois matins par semaine à l’école des Grandes-Marées. Pour vous inscrire, communiquez avec Sophie Lemieux, par téléphone au (418) 652-2184, poste 7315 ou par courriel à :sophie.lemieux@csdecou.qc.ca

*Marie-Pierre Lamarche*

Directrice adjointe

Service des ressources humaines